



# 39ème Rallye des Collines d'Arzacq 4 - 5 - 6 mars 2022

**BULLETIN D'ENGAGEMENT à retourner avant le : vendredi 21 février 2022 minuit**



N° Course

Bulletin et montant de l'engagement à retourner à l'adresse suivante : **ASAC Basco-Béarnais - 2 bis Place Royale - 64000 PAU**

Montant des droits d'engagement : **550€** A l'ordre de : **ECURIE DES COLLINES D'ARZACQ**

Heures de convocation aux vérifications administratives / techniques, sur le site [www.Agoratt.fr](http://www.Agoratt.fr) ou sur celui de l'organisation : [www.rallyedescollines.fr](http://www.rallyedescollines.fr) et [www.asac-bascobearnais.asso.fr](http://www.asac-bascobearnais.asso.fr)

EQUIPAGE :	CONCURRENT (si différent pilote)	PILOTE	COPILOTE (si Licence NJR, Tuteur Obligatoire)	VEHICULE engagé		
NOM :				Constructeur :		
Prénom :				Dénomination :		
Adresse :				Année construction :		
Code Postal :				N° passeport technique :		
Ville :				Date passeport :		
Date naissance :				N° Châssis :		
Lieu naissance :				Moteur (marque) :		
N° portable:				N° moteur :		
Mail :				Cylindrée moteur atmosphérique :		
N° permis :				Cylindrée corrigée si suralimentation :		
Délivré le :				(suivant article 282.3.1 FFSA)		
Préfecture :				Carburant :	DIESEL	ESSENCE
N° licence :				Roues motrices :	Quatre	Deux
Type licence :				Éligible légend group :	OUI	NON
Code ASA :				<b>Groupe :</b>		<b>Classe :</b>
Si Tuteur :	<b>A présenter lors des vérifications administratives avec carte d'identité du détenteur</b>					
Nom, prénom Tuteur :		N° Licence tuteur :				
Signatures :						

**Les concurrents/pilotes/copilotes s'engagent à respecter les règlements dictés par la FFSA complétés par le règlement particulier de l'épreuve. Ils déclarent sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, en particulier qu'ils ne sont pas à ce jour sous le coup d'une suspension du permis de conduire ou de licence. Ils s'engagent à renoncer à l'épreuve s'ils se trouvaient dans cette situation au moment de son déroulement.**

Versement des primes : **Joindre obligatoirement un RIB pour le traitement des dotations définies dans l'article 10P. du Règlement Particulier. A défaut les primes ne seront pas reversées.**

SEULES LES DEMANDES COMPLETES (INFO EQUIPAGE ET VEHICULE + CHEQUE) SERONT PRISES EN COMPTE. UNE DEMANDE RECUE SANS CHEQUE DE REGLEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT N'EST PAS PRIORITAIRE ET NE SERA VALIDEE QU'AU MOMENT DU PAIEMENT (SOUS RESERVE DU NOMBRE D'ENGAGES). TOUT REGLEMENT NON HONORE FERA L'OBJET D'UN RAPPORT A LA FFSA.

RESERVE AUX CONTRÔLES ADMINISTRATIFS				RESERVE AUX CONTRÔLES TECHNIQUES			
Numéro	Date d'engagement	règlement	Nom et signature du contrôleur	Nom et signature du contrôleur	GRUPE	CLASSE	OK